

Le 26 mars 2009

Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponse à la question 5 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Dossier 3211-11-095**

Madame,

Concernant la question 5 du document DQ7 qui contient des questions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, voici la réponse que nous pouvons fournir pour le moment. Nous avons reçu un avis préliminaire de la Direction du patrimoine écologique et des parcs.

5- Cette question fait référence au rapport d'inventaire des espèces floristiques à statut particulier (DA23) et aux mesures d'atténuation proposées par l'initiateur à l'égard des cinq espèces inventoriées à l'intérieur de l'emprise projetée de la ligne de transport d'électricité.

Pour le Cypripède royal et la Valériane des tourbières, l'initiateur propose un balisage des populations, un déboisement hivernal ainsi qu'un positionnement des pylônes tenant compte de leur localisation. Comme ces espèces sont considérées comme étant héliophiles tolérantes, elles devraient pouvoir se maintenir à la suite des travaux de déboisement si ces mesures sont respectées.

Pour le Noyer cendré et la Dryoptère de Clinton, il est proposé d'effectuer des recherches supplémentaires à l'été 2009. Cela s'avère particulièrement important pour la Dryoptère de Clinton qui n'avait pas été observée dans la région de Québec depuis 1971. Les individus repérés en 2008 confirment donc que l'espèce y est

...2

toujours présente. Comme il s'agit d'une petite population fortement disjointe de l'aire principale de répartition de l'espèce au Québec, elle présente un intérêt particulier sur le plan phytogéographique. En plus des recherches supplémentaires prévues, nous croyons qu'il serait important de tenter une relocalisation des individus découverts dans un habitat similaire et voué à la conservation. Le parc des Hauts-Fonds, situé en bordure du fleuve à proximité, pourrait être un site à considérer à cette fin.

En ce qui concerne la Matteuccie fougère-à-l'autruche, une espèce désignée vulnérable à la cueillette commerciale, le Ministère n'exige pas de mesures de mitigation ou de compensation particulières tel qu'il est mentionné dans le rapport du consultant.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées



Denis Talbot
Chargé de projet



Hubert Gagné
Analyste